Envoyé en préfecture le 19/05/2026
Reçu en préfecture le 19/05/2026
Publié le
ID : 056-215601220-20260505-CM20260508-DE

COMMUNE DE LOYAT
11, rue de la Mairie
56800 LOYAT

CONSEIL MUNICIPAL
5 MAI 2026
DELIBERATION
CM20260508

Le 5 mai 2026 à vingt heures,
le conseil municipal de la commune de LOYAT,
s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie,
dûment convoqué par M. Didier BOURNE, maire
Date de convocation du conseil municipal le 28 avril 2026
Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19
Présents : Didier BOURNE, Patrice LAMEUL, Maud GAVAUD, Sébastien LE RAY, Solène LE MOING, Valérie LANCELOT, Viviane LE BORGNE, Jean-Pierre PAPION, Jean-André GUILLODO, Pascale LE NOUAILLE, Pierre-Yves JOSSO, Pierrette LELONG, David HAVART, Alexandra NOEL, Lionel HUET, Yoann GUIBOUX.
Absents excusés ayant donné pouvoir : James ROWLANDS donne pouvoir à Jean-André GUILLODO, Sonia GUINY donne pouvoir à Patrice LAMEUL, Elodie GUILLARD donne pouvoir à Maud GAVAUD.
Votants : 19
Après avoir fait l'appel des présents et des pouvoirs le quorum est atteint
Secrétaire de séance : Alexandra NOEL

Approbation du compte de gestion 2025 – Budget Lotissement Les Jardins du lavoir

Le compte de gestion 2025 du budget principal présenté par le Trésorier se solde comme suit :

Fonctionnement :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	0.23€
Résultat exercice 2025 :	30 625.75 €
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	**30 625.98 €**

Investissement :

Résultat de clôture de l'exercice 2024 :	-362 336.40 €
Résultat exercice 2025 :	-11 260.20€
Résultat de clôture de l'exercice 2025 :	**-373 596.60€**

Il est proposé au conseil municipal :

- D'approuver le compte de gestion 2025 du Budget Lotissement Les jardins du Lavoir établi par le Comptable des finances publiques.

Après en avoir débattu, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver le compte de gestion 2025 du Budget Lotissement Les jardins du Lavoir établi par le Comptable des finances publiques.

Décision du conseil municipal :
Pour : 19 Contre : 0 Abstention : 0

Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire

Le Maire,
Didier BOURNE.